

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 322S-CA-4838

concernant l'approbation du conseil d'administration à l'égard des démarches préliminaires en vue de l'acceptation de la proposition du promoteur retenu pour le projet du campus universitaire de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-deuxième réunion (spéciale) tenue le lundi 28 avril 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au CRTL (Centre de recherche en technologies langagières), à la salle F-0129.

**ATTENDU** le projet de construction du campus universitaire de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** la résolution 315-CA-4719 par laquelle le conseil d'administration, à sa réunion du 22 octobre 2007, autorisait la vice-rectrice à l'administration et aux ressources à procéder au lancement du processus d'« Appel de propositions pour l'établissement d'un campus universitaire UQO/Saint-Jérôme », identifié sous la cote UQO-A803-C111;

**ATTENDU** la résolution 315-CA-4720 par laquelle le conseil d'administration, à sa réunion du 22 octobre 2007, confirmait la formation d'un comité chargé de procéder à l'évaluation des propositions soumises dans le cadre dudit processus (ci-après « le comité »);

**ATTENDU** la résolution 315-CA-4721 par laquelle le conseil d'administration, à sa réunion du 22 octobre 2007, approuvait la grille d'évaluation comportant les critères d'évaluation ainsi que la pondération rattachée à chacun des critères, aux fins de l'analyse des propositions;

**ATTENDU** que le comité s'est réuni une première fois, le 19 mars 2008, pour convenir des modalités de réalisation du mandat qui lui a été confié par le conseil d'administration, tel qu'il appert du compte rendu de cette réunion, lequel a été déposé lors de la trois cent vingt et unième réunion du conseil d'administration du 14 avril 2008;

**ATTENDU** que ledit comité était en tout temps assisté de trois personnes-ressources : monsieur Jacques Savard, architecte, Me Nancy Demers, avocate du cabinet McCarthy Tétrault et monsieur Francis Charpentier, chargé de projet rattaché au Service des terrains et bâtiments;

**ATTENDU** qu'au terme de la date limite fixée pour la réception des soumissions, le 9 avril 2008, trois propositions avaient été soumises et jugées conformes aux instructions transmises aux promoteurs;

**ATTENDU** que le comité, assisté des personnes-ressources précitées, s'est réuni le 16 avril 2008, pour rencontrer les représentants des trois promoteurs et pour décider du choix final de la proposition à soumettre au conseil d'administration, tel qu'il appert de la grille d'évaluation globale et finale des propositions certifiée par le secrétaire général de l'Université et déposée en séance;

**ATTENDU** que ledit comité a été en mesure de s'entendre, de façon unanime, sur le choix d'un promoteur à recommander au conseil d'administration, sous réserve du respect de l'ensemble des conditions énumérées au projet de lettre d'intention à adresser au promoteur sélectionné, lequel est déposé en séance;

**ATTENDU** qu'il a été jugé nécessaire d'inviter le conseil d'administration à confirmer rapidement son intention d'octroyer, au promoteur recommandé par le comité d'évaluation, la réalisation du campus universitaire UQO/Saint-Jérôme (UQO-A803-C111) sous réserve du respect de l'ensemble des conditions énumérées au projet de lettre d'intention à adresser au promoteur sélectionné;

**CONSEIL D'ADMINISTRATION****RÉSOLUTION 322S-CA-4838**

concernant l'approbation du conseil d'administration à l'égard des démarches préliminaires en vue de l'acceptation de la proposition du promoteur retenu pour le projet du campus universitaire de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-deuxième réunion (spéciale) tenue le lundi 28 avril 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au CRTL (Centre de recherche en technologies langagières), à la salle F-0129.

**ATTENDU** que le conseil d'administration sera invité à approuver le choix final de la proposition lorsque l'ensemble des conditions énumérées au projet de lettre d'intention à adresser au promoteur sélectionné aura été effectué à la satisfaction de la direction de l'Université;

**ATTENDU** qu'il est à nouveau réitéré que l'octroi définitif du contrat de construction demeure toujours conditionnel à l'obtention du financement gouvernemental associé au projet;

**ATTENDU** les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les explications en séance de Me Nancy Demers, avocate du cabinet McCarthy Tétrault;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claire Vaive,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE PRENDRE ACTE** de la recommandation unanime du comité d'évaluation des propositions relatives à l'acceptation de la proposition du promoteur retenu pour le projet du campus universitaire de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais, à l'effet d'octroyer, sous conditions, ledit contrat au Groupe Commercial AMT Inc.;

**D'AUTORISER** la vice-rectrice à l'administration et aux ressources à faire parvenir, au Groupe Commercial AMT Inc., une lettre d'intention relative à l'acceptation de sa proposition retenue pour le projet du campus universitaire de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle énumère les conditions que celui-ci doit rencontrer, à la satisfaction de la direction de l'Université, avant de se voir octroyer le contrat relatif à la réalisation du campus universitaire, et ce, sous la même réserve de l'obtention du financement gouvernemental à cet effet;

**DE MANDATER** la direction de l'Université de poursuivre les représentations auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'obtention du financement du projet de campus universitaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général